

COMMISSION de SURVEILLANCE
du SECTEUR FINANCIER

NEWSLETTER
DE LA CSSF

N°98

Mars 2009



STATISTIQUES

■ BANQUES

Somme des bilans des banques au 31 janvier 2009 en baisse

La somme des bilans des banques établies au Luxembourg s'est élevée à EUR 906,801 milliards au 31 janvier 2009 par rapport à EUR 930,857 milliards au 31 décembre 2008, soit une baisse de 2,58%.

Le nombre de banques inscrites sur la liste officielle est resté inchangé à 152 unités au 28 février 2009.

■ SOCIÉTÉS DE GESTION

Agrément d'une nouvelle société de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif

La CSSF informe qu'une nouvelle société de gestion a été inscrite sur le tableau officiel des sociétés de gestion régies par le chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif.

Il s'agit de Man Investments (Luxembourg) S.A., une société de gestion exclusivement active dans le domaine de la gestion collective.

Suite à cet agrément, le nombre de sociétés de gestion relevant du chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif et pouvant bénéficier depuis le 13 février 2004 du passeport européen par voie de libre établissement ou de libre prestation de services dans un Etat membre de l'Union européenne s'élève à 189 au 28 février 2009.

■ FONDS DE PENSION, SICAR ET ORGANISMES DE TITRISATION AGREES

Agrément de cinq nouvelles sociétés d'investissement en capital à risque (SICAR)

Depuis la publication de la dernière Newsletter, cinq nouvelles SICAR ont été inscrites sur la liste officielle des SICAR régies par la loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque (SICAR).

Le nombre des SICAR inscrites sur la liste officielle s'élève à 221 unités au 12 mars 2009.

Le nombre des organismes de titrisation agréés par la CSSF conformément à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation s'est élevé à 22 unités au 28 février 2009.

Au 28 février 2009, 13 fonds de pension sous forme de société d'épargne pension à capital variable (sepcav) et d'association d'épargne-pension (assep) ont été inscrits sur la liste officielle des fonds de pension régis par la loi du 13 juillet 2005.

Le nombre des professionnels agréés pour exercer l'activité de gestionnaire de passif pour les fonds de pension soumis à la loi du 13 juillet 2005 s'est élevé à 12 au 28 février 2009.

STATISTIQUES

■ PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Changement des modes de transmission du reporting prudentiel des PSF à destination de la CSSF

En vertu de la circulaire CSSF 08/369 du 31 juillet 2008, les PSF doivent utiliser avec effet au 30 septembre 2008 de nouveaux canaux de transmission sécurisés pour la communication de leurs informations financières et statistiques.

Malgré les efforts déployés par tous les acteurs concernés, un léger retard dans la transmission des données n'a pas pu être évité et les statistiques des PSF à partir du 30 septembre 2008 ne peuvent pas être publiées pour l'instant.

COMMUNIQUES DE PRESSE – AFFAIRE MADOFF

Communiqué de presse du 25 février 2009

Comme indiqué dans son communiqué de presse du 6 février 2009, la CSSF a reçu le 20 février 2009 la prise de position écrite demandée à UBS (Luxembourg) S.A. («UBSL») par rapport à l'enquête menée par la CSSF relative principalement à la fonction d'UBSL de banque dépositaire du fonds d'investissement LUXALPHA SICAV (la «SICAV») dont les premiers résultats avaient été remis à UBLS le 6 février 2009.

La prise de position de UBLS et les documents y afférents ont été analysés et des compléments d'information ont été recueillis par la CSSF auprès de l'UBSL lors d'un contrôle sur place effectué en date du 23 février 2009.

Au vu des éléments actuels du dossier et des conclusions arrêtées jusqu'à présent par la CSSF, cette dernière a pris en date du 25 février 2009, dans un but de protection des investisseurs et en application des pouvoirs de surveillance et de sanction qui lui sont conférés par la loi du 20 décembre 2002 concernant les organismes de placement collectif telle qu'elle a été modifiée (la «Loi du 20 décembre 2002») et la loi du 5 avril 1993 relative au secteur financier telle qu'elle a été modifiée (la «Loi du 5 avril 1993»), la décision suivante par rapport à UBLS:

1. En accord avec l'article 59 de la Loi du 5 avril 1993 et en vertu de la Circulaire IML 91/75 en date du 21 janvier 1991 relative à la révision et refonte des règles auxquelles sont soumis les organismes luxembourgeois qui relèvent de la loi du 30 mars 1988 relative aux organismes de placement collectif telle que modifiée par la Circulaire CSSF 05/177 (la «Circulaire IML 91/75») et de la Loi du 20 décembre 2002, la CSSF enjoint à UBLS de mettre en place l'infrastructure nécessaire, c'est-à-dire, les moyens humains et techniques suffisants et les règles internes nécessaires, pour accomplir l'ensemble des tâches liées à sa fonction de banque dépositaire d'OPC luxembourgeois conformément à la Loi du 20 décembre 2002 et à la Circulaire IML 91/75, et d'en fournir les preuves et garanties à la Commission endéans le délai de 3 mois à partir de la date de la notification de la présente décision. La Commission relève dans ce contexte que notamment la mauvaise exécution de l'obligation de «due diligence» constitue un manquement grave au devoir de surveillance d'une banque dépositaire et peut par conséquent constituer une violation d'une obligation contractuelle substantielle dans le contexte de la responsabilité de UBLS au sens de l'article 36 de la Loi du 20 décembre 2002. La Commission enjoint par conséquent à UBLS d'analyser et de rectifier toutes les structures et procédures en relation avec son obligation de surveillance découlant de son statut de banque dépositaire et UBLS devra veiller à réparer les dommages en relation avec les manquements ci-avant relevés en accord avec les obligations d'une banque dépositaire soumise aux dispositions du droit luxembourgeois, sans préjudice de clauses contractuelles contraires valides et opposables et/ou, le cas échéant, d'une éventuelle décision judiciaire en la matière.

II. Si au terme du délai fixé par la CSSF, UBSL ne fournit pas en application du point I les preuves et garanties suffisantes démontrant qu'elle a mis en place l'infrastructure nécessaire, c'est-à-dire, les moyens humains et techniques suffisants et les règles internes nécessaires, pour accomplir l'ensemble des tâches liées à sa fonction de banque dépositaire d'OPC luxembourgeois conformément à la Loi du 20 décembre 2002 et à la Circulaire IML 91/75, la CSSF se réserve le droit de prendre toutes les mesures prévues par l'article 53 de la Loi du 5 avril 1993.

La CSSF tient à rappeler qu'elle continue toujours ses investigations dans l'affaire Madoff et qu'elle ne limite pas ses recherches aux seules banques dépositaires concernées mais vérifie que tous les autres intervenants à l'égard des fonds concernés ont répondu à la conduite diligente à laquelle ils sont tenus par la législation luxembourgeoise.

Finalement, la CSSF tient à rappeler à nouveau dans ce contexte que la législation luxembourgeoise qui s'impose aux banques dépositaires luxembourgeoises comme gardiens des actifs de fonds d'investissement reflète fidèlement les dispositions de la directive du Conseil européen 85/611/CEE portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant certains organismes de placement en valeurs mobilières et que notamment, lorsque des actifs d'un fonds sont déposés par la banque dépositaire auprès d'un tiers, ces dépôts se font sous la responsabilité de suivi et de supervision de la banque dépositaire, ce qui implique que le dépositaire doit savoir à tout moment de quelle façon les actifs du fonds d'investissement sont investis et où et comment ces actifs sont disponibles. Cette responsabilité n'est pas affectée par le fait de confier à un tiers tout ou partie des actifs d'un fonds dont il a la garde.

■ RETRAIT DE LA SICAV LUXEMBOURG INVESTMENT FUND DE LA LISTE OFFICIELLE

Communiqué de presse du 3 mars 2009

Dans le cadre de l'établissement des responsabilités des différents intervenants en relation avec LUXEMBOURG INVESTMENT FUND et sa banque dépositaire UBS (Luxembourg) S.A. et afin de sauvegarder au mieux les droits des investisseurs, la CSSF a pris deux décisions le 27 février 2009 : d'abord la décision de retrait de la liste et ensuite la décision de demander la liquidation judiciaire de la sicav LUXEMBOURG INVESTMENT FUND.

La CSSF a décidé de retirer l'agrément à LUXEMBOURG INVESTMENT FUND sur base de l'article 94(2) de la loi du 20 décembre 2002. Par conséquent, LUXEMBOURG INVESTMENT FUND sera retirée de la liste officielle des organismes de placement collectif (OPC). La décision se base sur le fait que LUXEMBOURG INVESTMENT FUND n'observe plus toutes les dispositions qui concernent l'organisation et le fonctionnement des OPC luxembourgeois. La décision de la CSSF portant retrait de la liste entraîne le sursis à tout paiement par cette sicav et interdiction de procéder à tous actes autres que conservatoires. La CSSF exerce de plein droit la fonction de commissaire de surveillance. La décision de retrait sera définitive après le délai d'un mois, sauf s'il y a exercice des voies de recours.

Dès que la décision de retrait sera définitive, la CSSF fera une requête au tribunal d'arrondissement pour demander la liquidation judiciaire de LUXEMBOURG INVESTMENT FUND. En ordonnant la liquidation, le tribunal nomme un juge-commissaire ainsi qu'un ou plusieurs liquidateurs. Le ou les liquidateurs peuvent notamment réaliser tous les actifs de la sicav, recevoir tous paiements et tenter et soutenir toutes actions pour la sicav. En d'autres termes, le ou les liquidateurs auront tous droits pour tenter les actions en responsabilité qui le cas échéant, s'imposent dans l'intérêt des actionnaires de LUXEMBOURG INVESTMENT FUND à l'encontre des responsables de cette sicav et de ses prestataires de services.

Les décisions ont été prises dans le cadre de la protection des intérêts des investisseurs.

■ ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF ET FONDS D'INVESTISSEMENT SPECIALISES A LA FIN DU MOIS DE JANVIER 2009

Communiqué de presse du 3 mars 2009

I. Situation globale

Au 31 janvier 2009, le patrimoine global net des organismes de placement collectif et des fonds d'investissement spécialisés s'est élevé à EUR 1.571,534 milliards contre EUR 1.559,653 milliards au 31 décembre 2008, soit une augmentation de 0,76% par rapport au mois de décembre 2008. Considéré sur la période des douze derniers mois écoulés, le volume des actifs nets est en régression de 19,46%.

L'augmentation de 0,76% des actifs nets des OPC luxembourgeois au mois de janvier se répartit en une augmentation de 0,54% due à l'impact des marchés financiers et une augmentation de 0,22% provenant de l'investissement net en capital.

La crise financière et la récession de l'économie réelle ont continué à impacter négativement les marchés d'actions au mois de janvier. Ainsi, la plupart des OPC à actions ont subi des pertes en actifs nets par rapport au mois précédent. L'appréciation de l'USD par rapport à l'EUR de plus de 8% en janvier a partiellement compensé les pertes de marché de quelques catégories d'OPC à actions.

Evolution des OPC à actions au mois de janvier 2009*

	Variation de marché	Emissions nettes
Actions marché global	-0,14%	2,27%
Actions européennes	-3,02%	-0,63%
Actions américaines	0,94%	-0,93%
Actions japonaises	-0,21%	-2,76%
Actions Europe de l'Est	-7,11%	-2,74%
Actions Asie	1,43%	0,05%
Actions Amérique latine	5,89%	-0,54%
Actions autres	-0,44%	0,15%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

En ce qui concerne les marchés obligataires, on peut constater qu'en raison de l'augmentation significative des déficits publics de nombreux Etats, les taux longs des obligations se sont tendus au mois de janvier et les OPC à obligations ont perdu en valeur par rapport au mois précédent.

Par contre, l'appréciation significative de l'USD par rapport à l'EUR en janvier a fait monter les actifs nets des OPC investissant dans des titres de créance libellés en USD.

AUTRES COMMUNIQUES DE PRESSE

Evolution des OPC à revenu fixe au mois de janvier 2009*

	Variation de marché	Emissions nettes
Marché monétaire en EUR	0,18%	3,01%
Marché monétaire en USD	7,71%	-3,42%
Marché monétaire marché global	1,16%	1,94%
Obligations européennes	-0,66%	-0,17%
Obligations américaines	5,74%	-0,26%
Obligations marché global	0,94%	-0,05%
Obligations High Yield	5,78%	0,68%
Autres	1,16%	0,89%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

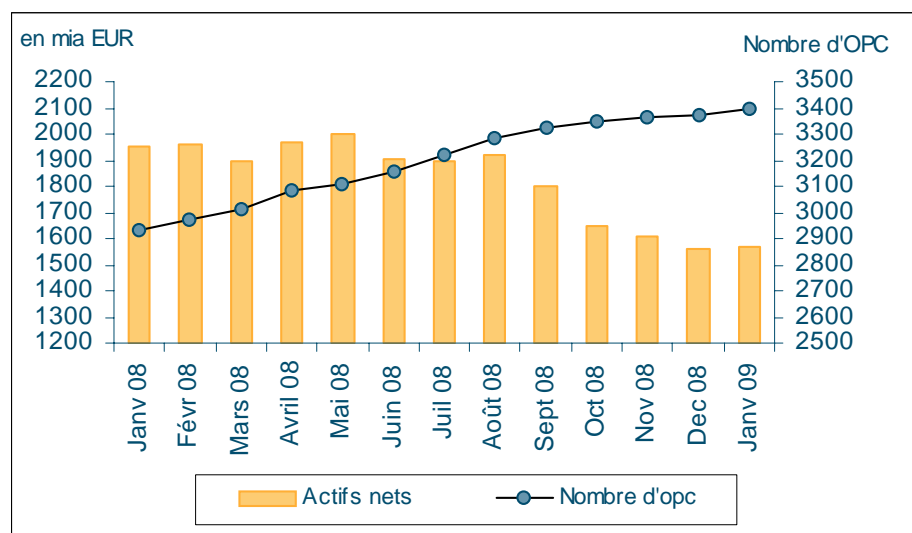
Les actifs nets des OPC Funds of Funds et des OPC à politique d'investissement diversifiée ont évolué comme suit.

Funds of Funds et OPC diversifiés au mois de janvier 2009*

	Variation de marché	Emissions nettes
Funds of Funds	-0,06%	0,03%
OPC diversifiés	-0,30%	0,99%

* Variation en % des actifs nets par rapport au mois précédent

En somme, l'industrie des OPC luxembourgeois a enregistré au mois de janvier une variation positive se chiffrant à EUR 11,881 milliards dont EUR 8,423 milliards sont dus à l'impact positif des marchés financiers et EUR 3,458 milliards proviennent d'émissions nettes positives.



Le nombre d'organismes de placement collectif (OPC) et de fonds d'investissement spécialisés (FIS) pris en considération est de 3.398 par rapport à 3.371 le mois précédent. 2.034 entités ont adopté une structure à compartiments multiples ce qui représente 10.914 compartiments. En y ajoutant les 1.364 entités à structure classique, un nombre total de 12.278 entités sont actives sur la place financière.

AUTRES COMMUNIQUES DE PRESSE

II. Ventilation des OPC selon les parties I et II de la loi de 2002 et les FIS

Le tableau suivant montre le développement respectivement du nombre et des avoirs nets des OPC et des FIS.

	OPC PARTIE I		OPC PARTIE II		FIS		TOTAL	
	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)	NOMBRE	AVOIRS NETS (en mia €)
31/12/2006	1 469	1 516,540 €	552	249,916 €	217	78,394 €	2 238	1 844,850 €
31/01/2007	1 482	1 558,650 €	556	256,698 €	222	80,462 €	2 260	1 895,810 €
28/02/2007	1 490	1 568,660 €	561	259,029 €	227	81,018 €	2 278	1 908,707 €
31/03/2007	1 457	1 580,732 €	563	265,013 €	228	81,615 €	2 248	1 927,360 €
30/04/2007	1 461	1 613,851 €	571	269,882 €	244	83,263 €	2 276	1 966,996 €
31/05/2007	1 469	1 660,616 €	578	277,244 €	255	86,802 €	2 302	2 024,662 €
30/06/2007	1 492	1 675,029 €	584	283,491 €	276	88,502 €	2 352	2 047,022 €
31/07/2007	1 519	1 676,027 €	586	285,907 €	302	91,043 €	2 407	2 052,977 €
31/08/2007	1 538	1 649,820 €	585	288,727 €	337	96,757 €	2 460	2 035,304 €
30/09/2007	1 547	1 668,478 €	588	289,818 €	366	100,848 €	2 501	2 059,144 €
31/10/2007	1 599	1 713,963 €	608	297,171 €	411	112,385 €	2 618	2 123,519 €
30/11/2007	1 639	1 652,126 €	618	294,554 €	504	117,117 €	2 761	2 063,797 €
31/12/2007	1 653	1 645,341 €	643	295,939 €	572	117,115 €	2 868	2 059,395 €
31/01/2008	1 662	1 539,494 €	653	293,107 €	617	118,450 €	2 932	1 951,141 €
29/02/2008	1 680	1 543,385 €	654	296,900 €	638	122,560 €	2 972	1 962,845 €
31/03/2008	1 700	1 480,352 €	663	292,614 €	649	122,479 €	3 012	1 895,445 €
30/04/2008	1 733	1 541,312 €	675	296,483 €	675	126,281 €	3 083	1 964,076 €
31/05/2008	1 736	1 566,198 €	678	303,800 €	691	126,961 €	3 105	1 996,959 €
30/06/2008	1 755	1 480,895 €	682	292,539 €	716	128,658 €	3 153	1 902,092 €
31/07/2008	1 784	1 471,973 €	688	292,279 €	748	132,105 €	3 220	1 896,357 €
31/08/2008	1 817	1 487,918 €	695	293,025 €	772	137,050 €	3 284	1 917,993 €
30/09/2008	1 827	1 375,104 €	699	285,360 €	796	136,232 €	3 322	1 796,696 €
31/10/2008	1 845	1 243,344 €	701	270,891 €	805	132,793 €	3 351	1 647,028 €
30/11/2008	1 840	1 206,535 €	709	265,744 €	815	131,958 €	3 364	1 604,237 €
31/12/2008	1 826	1 169,389 €	708	259,809 €	837	130,455 €	3 371	1 559,563 €
31/01/2009	1 837	1 183,116 €	710	252,878 €	851	135,540 €	3 398	1 571,534 €

PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES : STATISTIQUES

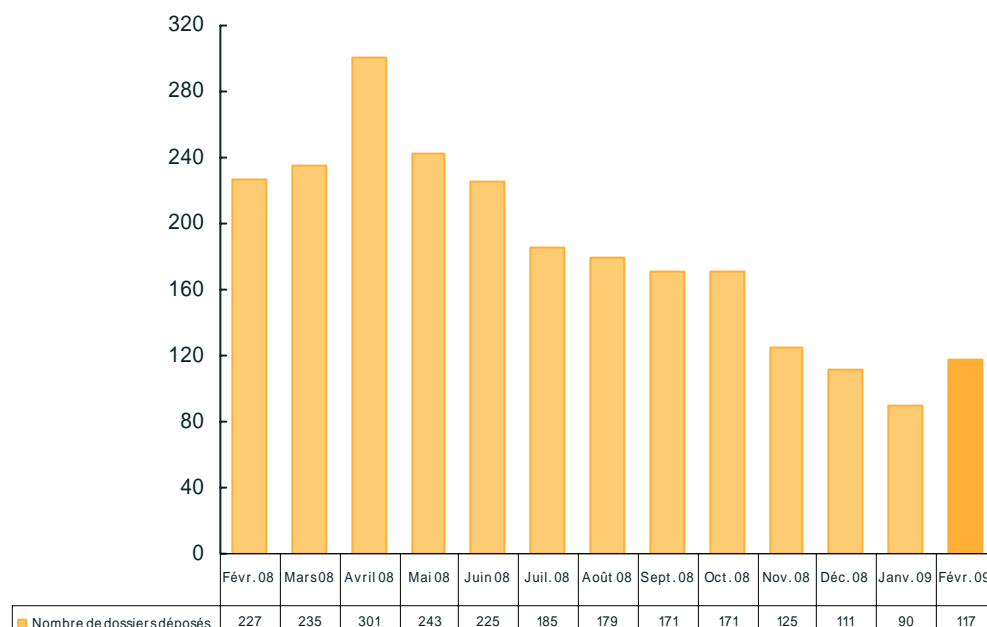
■ PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES EN CAS D'OFFRE AU PUBLIC OU D'ADMISSION A LA NEGOCIATION SUR UN MARCHE REGLEMENTE (PARTIE II ET PARTIE III, CHAPITRE 1 DE LA LOI RELATIVE AUX PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES)

1. ACTIVITE D'APPROBATION

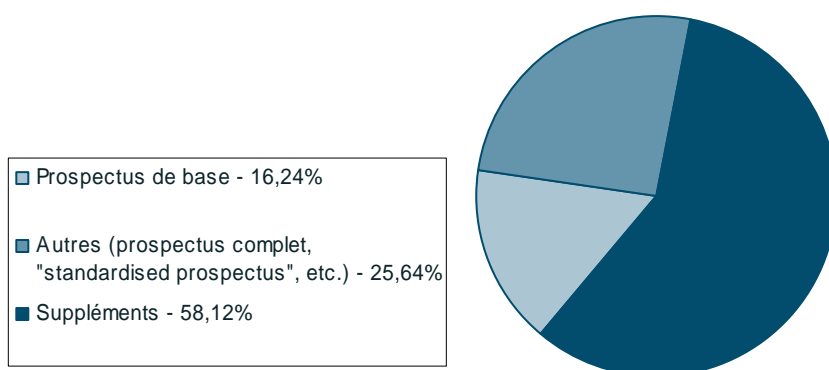
1.1. Demandes d'approbation

Pour le mois de février 2009, un total de 117 demandes d'approbation a été déposé à la CSSF dont 30 prospectus, 19 prospectus de base et 68 suppléments.

Nombre de dossiers déposés de février 2008 à février 2009



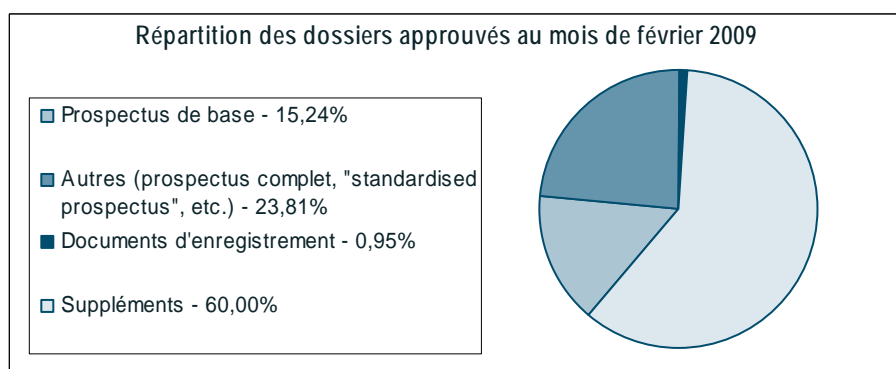
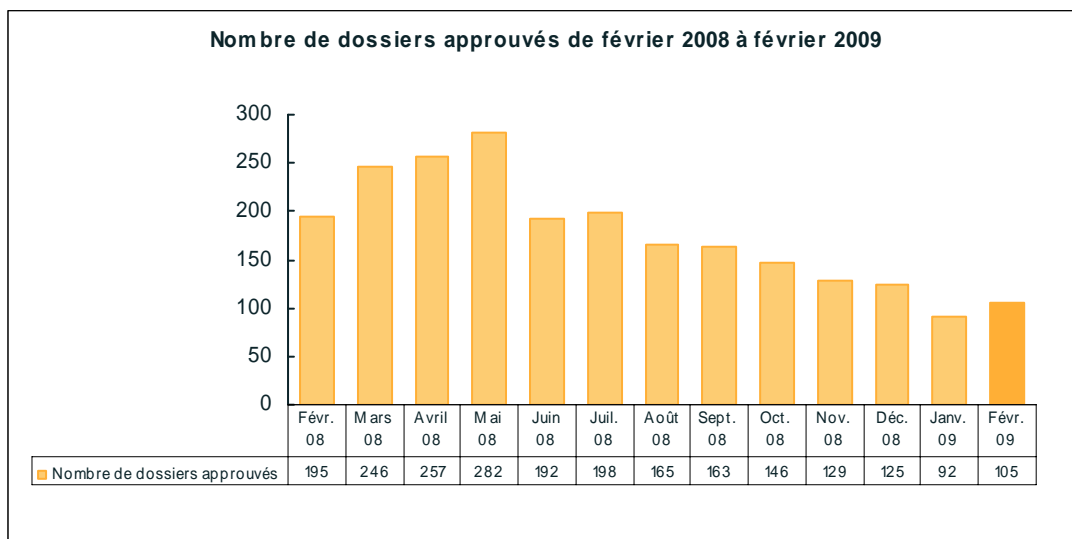
Répartition des dossiers déposés au mois de février 2009



PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES : STATISTIQUES

1.2. Documents approuvés

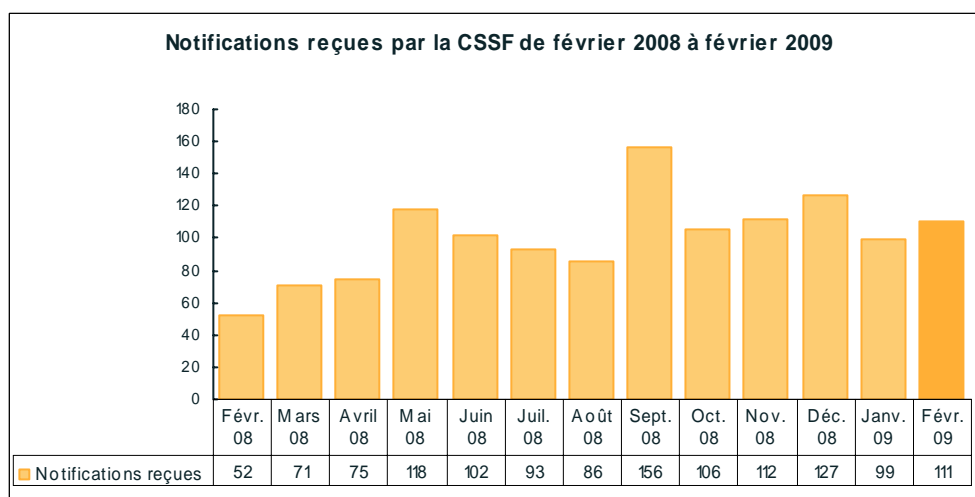
Pour le mois de février 2009, un total de 105 documents a été approuvé par la CSSF dont 25 prospectus, 16 prospectus de base, 1 document d'enregistrement et 63 suppléments.



2. ACTIVITE DE NOTIFICATION

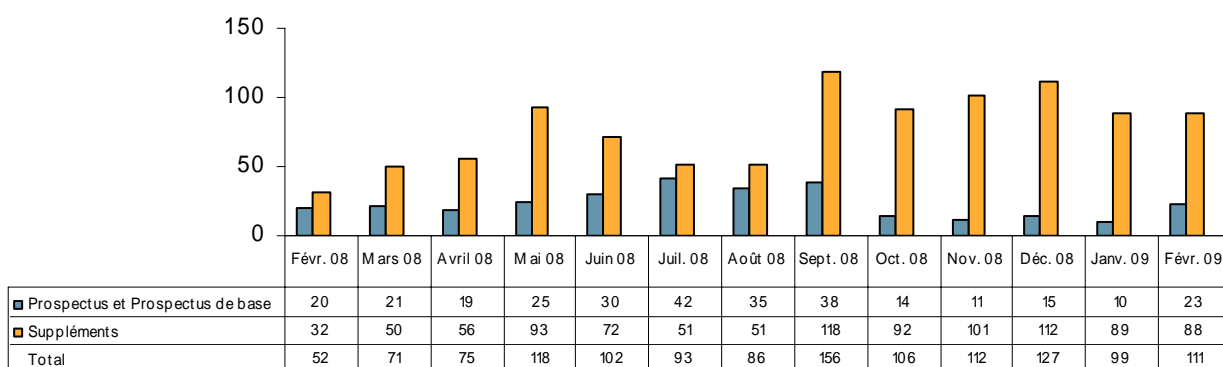
2.1. Notifications reçues par la CSSF

Pour le mois de février 2009, la CSSF a reçu 111 notifications (relatives à 23 prospectus et prospectus de base et à 88 suppléments) en provenance des autorités compétentes de plusieurs Etats membres de l'Union européenne.



PROSPECTUS POUR VALEURS MOBILIERES : STATISTIQUES

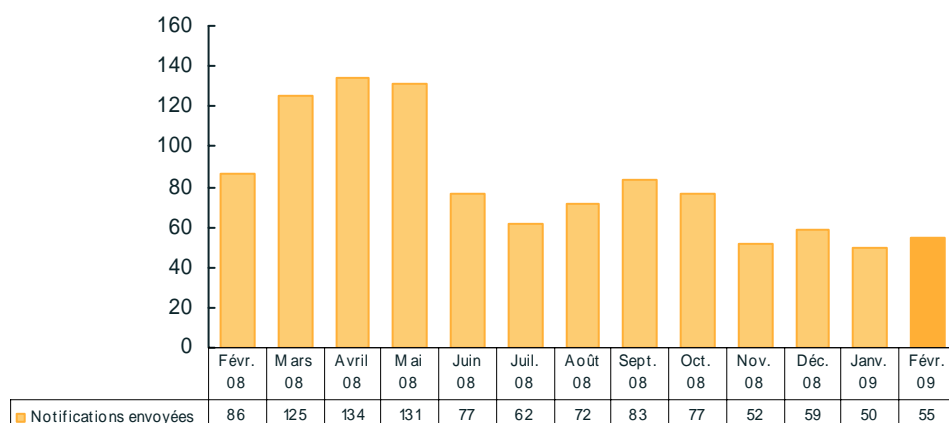
Evolution et répartition des notifications reçues par la CSSF



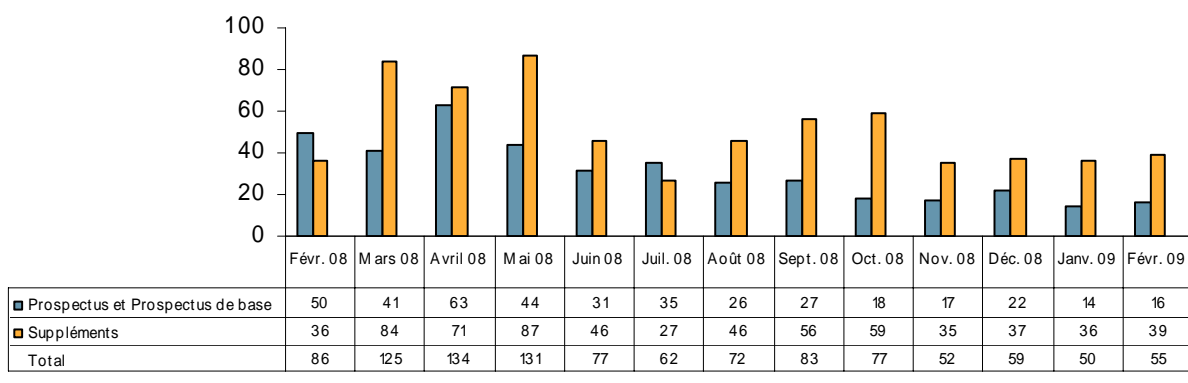
2.2. Notifications envoyées par la CSSF

Pour le mois de février 2009, la CSSF a envoyé des notifications pour 55 documents* (16 prospectus et prospectus de base et 39 suppléments) approuvés par ses soins vers les autorités compétentes des Etats membres de l'Union européenne.

Notifications envoyées par la CSSF de février 2008 à février 2009



Evolution et répartition des notifications envoyées par la CSSF



* Ce chiffre correspond au nombre de documents pour lesquels la CSSF a envoyé une ou plusieurs notifications. Dans le cas de notifications envoyées à des dates différentes et/ou dans plusieurs Etats membres, seule la première est prise en compte dans le calcul des statistiques. Ainsi, chaque document notifié dans un ou plusieurs Etats membres n'est compté qu'une seule fois.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES BANQUES

Changement d'adresse :

Landesbank Berlin AG, Niederlassung Luxemburg
B.P. 163, L-2011 Luxembourg

Changement de nom :

CREDIT SUISSE Luxembourg branch est devenu
CREDIT SUISSE AG Luxembourg branch

■ LISTE DES AUTRES PROFESSIONNELS DU SECTEUR FINANCIER (PSF)

Nouvelles autorisations :

II PM LUXEMBOURG S.A.

4, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg
Conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire et gérant de fortunes
Autorisation ministérielle du 9 février 2009.

KR TRUST S.A.

4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
Conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire et gérant de fortunes
Autorisation ministérielle du 4 février 2009.

PARIBUS INVESTMENT & MANAGEMENT S.à R.L.

140, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg
Domiciliataire de sociétés et professionnel effectuant des services de constitution et de gestion de sociétés
Autorisation ministérielle du 11 février 2009.

QUILVEST LUXEMBOURG SERVICES S.A.

84, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg
Agent administratif du secteur financier et agent de communication à la clientèle
Autorisation ministérielle du 16 février 2009.

Retrait :

CATELLA FINANCIAL OFFICE (LUXEMBOURG) S.A.

Liquidation le 5 février 2009.

Elargissement de statut :

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Ajout des statuts d'agent de teneur de registre, agent administratif du secteur financier et agent de communication à la clientèle à ceux de conseiller en investissement, courtier en instruments financiers, commissionnaire et gérant de fortunes.

LISTES OFFICIELLES

■ LISTE DES SOCIÉTÉS DE GESTION

Nouvelle société :

MAN INVESTMENTS (LUXEMBOURG) S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

Changements d'adresse :

ALCEDA FUND MANAGEMENT S.A.
36, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg

EUROPA INVEST S.A.
14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

IFP INVESTMENT MANAGEMENT S.A.
19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg

■ LISTE DES SICAR

Nouvelles sociétés :

CFSH SECONDARY OPPORTUNITIES S.A. SICAR
2, place de Metz, L-1930 Luxembourg

CIPIO PARTNERS FUND VI S.C.S., SICAR
12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

FIN PO S.A., SICAR
3, rue Goethe, L-1637 Luxembourg

LUXEMPART CAPITAL PARTNERS, SICAR, S.A.
12, rue Léon Laval, L-3372 Leudelange

SENECA POOL S.A., SICAR
12F, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Retrait :

FID SICAR S.A.

Changement d'adresse :

PARTNERS GROUP SECONDARY 2008 S.C.A., SICAR
55, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg

■ LISTE DES ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)

Inscriptions et retraits pendant le mois de janvier 2009 de la liste officielle des organismes de placement collectif luxembourgeois

Inscriptions

- 1) **OPC partie I :**
 - ALLIANZBERNSTEIN FUND II, 18, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg
 - ALLIANZ RCM TWINWIN GARANT, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg

LISTES OFFICIELLES

- BCV STRATEGIC FUND, 2, place de Metz, L-1930 Luxembourg
 - BREVAN HOWARD INVESTMENT FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
 - DEKA, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
 - DWS CORPORATE BOND BASKET 2013, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - DWS MEGATRENDS VORSORGE, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - DWS MEGATRENDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - DWS VARIO FLEX I, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - DWS VARIO FLEX II, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - DWS VARIO FLEX III, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015 - 2, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
 - EURIZON FOCUS FORMULA AZIONI 2015 - 3, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg
 - GPI FONDS - AUSGEWOGEN, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
 - GREENWICH POINT GLOBAL VALUE, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
 - IFP LUXEMBOURG FUND, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
 - INSTITUTIONALBALANCE-TOP, 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
 - MAS VALUE, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - MOBILITAS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
 - MULTI STRUCTURE FUND, 1B, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach
 - PIMAS-UMBRELLA SICAV, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
 - PRIVATE BANKING PORTFOLIOS, 22-24, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - RAIFFEISEN CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAV, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
 - UNIGARANT: BEST OF ASSETS KONSERVATIV (2015), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
 - UNIGARANT: EUROPA (2015), 308, route d'Esch, L-1471 Luxembourg
 - VB INVEST, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - VILICO, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - WAC FONDS, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- 2) OPC partie II :**
- ACCURA STRATEGIE, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
 - CALYPSO FUCHS INVEST, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
 - DWS WORLD FUNDS, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - HWB INVEST, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - OURWORLD FUNDS, 4, rue Dicks, L-1417 Luxembourg
 - VON DER HEYDT STRATEGIE FONDS, 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg
- 3) FIS :**
- 1ST RED REAL ESTATE FUNDS, 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg
 - A-DGZ 9-FONDS, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
 - ARECA SICAV SIF, 46A, avenue J-F Kennedy, L-1855 Luxembourg
 - BBH LUXEMBOURG FUNDS, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
 - BLUE SKY GLOBAL FUNDS 2 SIF, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
 - BLUE SKY GLOBAL FUNDS SIF, 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg
 - CORAL PORTFOLIO S.C.A. SICAV-SIF, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - DEXIA CARBON FUND 1 SICAV-SIF, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
 - FLAGSTONE CAPITAL MANAGEMENT LUXEMBOURG SICAF-FIS, 37, Val St. André, L-1128 Luxembourg
 - FRANKLIN TEMPLETON EUROPEAN REAL ESTATE FUND II, 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
 - GLOBAL ASSETS SELECTION S.C.A., SICAV-SIF, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
 - GOVERNMENT YIELD, 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg
 - MF-SIF FUND, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
 - NOMURA JAPAN BOND PRIMAL, 33, rue de Gasperich, L-5826 Howald-Hesperange
 - PRIVATE ONE SICAV-FIS, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
 - SWITZERLAND INVEST - OUTSTANDING ONLY HAIG - FIS, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
 - UBS (LUX) REAL ESTATE - EURO CORE FEEDER FUND (CHF), 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg
 - WABE, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen

Retraits

1) OPC partie I :

- ALTIMUM, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- ALTRUM SICAV, 4, rue Thomas Edison, L-1445 Luxembourg-Strassen
- ASSENAGON ZIELRENDITE, 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- COMINVEST PROPERTY FUND EUROPE, 25, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg
- DEKA-WORLDGARANT 11/2008, 5, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- DEXIA HORIZON, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg
- DOLLAR-RENTENFONDS, 1-7, rue Nina et Julien Lefèvre, L-1952 Luxembourg
- FORTIS LIQUIDITY, 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- GOTTARDO EQUITY FUND (LUX), 76-78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
- GOTTARDO STRATEGY FUND (LUX), 76-78, Grand-rue, L-1660 Luxembourg
- H & A LUX EUROPEDIVIDEND, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- HC-HAIG, 21, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg
- LB(SWISS) INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- MULTI STRATEGY SOLUTIONS, 1A, Heienhaff, L-1736 Senningerberg
- SGAM AI ALPHA FUND, 16, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- VUNOS, 14, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- WATERSTOCK FUND, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

2) OPC partie II :

- ALLIANZ DRESDNER HEDGEOFONDS, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- HDF SICAV SPJ (LUX), 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
- KÖLNBOHN STRATEGIE-PORTFOLIO, 3, rue des Labours, L-1912 Luxembourg
- ÖHMAN MULTI-MANAGER, 6A, Circuit de la Foire Internationale, L-1347 Luxembourg

3) FIS :

- CAPITAL INTERNATIONAL GLOBAL UNCONSTRAINED FUND, 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg
- FULL RETURN ALTERNATIVE PREMIUM FUND, 23, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg
- PROFILO SPINNAKER INVESTMENT FUND, 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg
- REAL I.S. & OWNERSHIP SCHIFFSPORTFOLIO I SICAV-FIS, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

PLACE FINANCIERE

Les principaux chiffres actualisés concernant la place financière :

Nombre de banques : **152** (28 février 2009)

Somme de bilans : **EUR 906,801 milliards** (31 janvier 2009)

Résultat avant provisions : **EUR 5,762 milliards** (31 décembre 2008)

Emploi : **27 200 personnes** (31 décembre 2008)

Nombre d'OPC : **3 405** (12 mars 2009)

dont 857 fonds d'investissement spécialisés (FIS)

Patrimoine global : **EUR 1.571,534 milliards** (31 janvier 2009)

Nombre de sociétés de gestion : **189** (28 février 2009)
(chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002)

Emploi : **2 382 personnes** (31 décembre 2008)

Nombre de PSF : **264** (28 février 2009)

Somme de bilans : **EUR 44,355 milliards** (31 août 2008)

Résultat net provisoire : **EUR 496,17 millions** (31 août 2008)

Emploi : **12 914 personnes** (30 juin 2008)

Nombre de fonds de pension : **13** (28 février 2009)

Nombre de SICAR : **221** (12 mars 2009)

Nombre d'organismes de titrisation agréés : **22** (28 février 2009)

Emploi total dans les établissements surveillés : **40 662 personnes** (31 décembre 2007)

Emploi total dans les établissements surveillés : **42 313 personnes** (30 juin 2008)

Newsletter de la CSSF

Conception et rédaction : Secrétariat général de la CSSF

110, route d'Arlon, L-2991 LUXEMBOURG

Tél. : (+352) 26 251 237 / 327

E-mail : direction@cssf.lu

Site Internet : www.cssf.lu